Image not found or type unknown

Qui doit faire le trajet en cas de séparation

Par **Emylie**, le **14/05/2015** à **21:33**

Bonjour,

Mon beau fils est retourné vivre chez sa mère, il n'y a jamais eu du jugement tout c est toujours fait à l amiable, notamment les trajets qui étaient partagés elle l emmenait le vendredi soir et nous le ramenions le dimanche.

Aujourd'hui elle ne veut plus le faire sous prétexte qu elle n as pas à le faire car la loi dit que c est le parent chez qui l enfant n habite pas qui doit faire l aller retour.

Est il virait qu une telle loi existe ? Ou c est le juge qui déside cas par cas sachant que l on habite à environ une demi heure.

Merci de votre réponse

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés